

Mention droit des affaires

MASTER 2 DROIT ALGORITHMIQUE ET GOUVERNANCE DES DONNEES

Formation en Alternance

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsable pédagogique :

Caroline LEQUESNE

Maître de conférences UNICA

Master adossé au GREDEG (Groupe de recherche en droit économie gestion) Valbonne Sophia-Antipolis CNRS

Présentation et objectifs

Le Master 2 « Droit algorithmique et gouvernance des données » a pour finalité d'offrir une formation originale et innovante sur les enjeux juridiques des « deep technologies », grâce au programme de recherche *Deep Law for Technologies* (DL4T). La master DL4T propose un programme, alliant droit public et droit privé, économie et initiation aux *deep tech*. Le programme associe en outre à une solide formation théorique des pratiques et des ateliers de terrain.

La formation entend, en premier lieu, développer et spécialiser les connaissances dans tous les domaines du droit qui sont confrontés aux technologies dites « disruptives ». Le but est de former le juriste de demain, dans la compréhension des enjeux technologiques. Une formation technique est apportée aux étudiants, sur des questions transdisciplinaires qui se trouvent appréhendées par le droit, l'économie, mais aussi les sciences dures (mathématiques, statistiques...). En second lieu, la formation développe des compétences nouvelles liées aux mutations de l'économie sous l'effet des technologies numériques. Le master se trouve ainsi adossé à la chaire d'excellence scientifique Alexandre Koyré, intitulée « Droit économique et Intelligence Artificielle ». Cette chaire est dédiée à la recherche fondamentale en Droit économique &IA. Elle accueille chaque année un nouveau titulaire, académique étranger, et organise une série de conférences pluridisciplinaires.

Le master propose aux étudiants l'insertion dans la FabLex : adossée au programme DL4T, la FabLex est la première unité de recherche appliquée en droit dédiée aux deep tech. Elle permet aux étudiants de prendre part à des réalisations concrètes telles que la construction de protocoles juridico-techniques au service de la compliance. Ce programme permet une implication effective des étudiants sur le terrain, au contact des acteurs tout au long de leur formation.

La formation fera intervenir universitaires (droit public, droit privé, mathématiques, informatique & économie), ingénieurs, techniciens et acteurs de terrain (avocats, DPO, administratifs, entreprises etc..).

Insertion professionnelle

La formation a vocation à former des juristes avec un bagage scientifique dans tous les métiers inhérents à la gouvernance et la protection des données, la cryptosphère (métier de la blockchain) et les processus d'administration algorithmique, au sein de l'administration comme de l'entreprise.

Cette formation vise à répondre à une demande de plus en plus forte de la part des entreprises, cabinets d'avocats et administrations. Les recruteurs peinent à trouver des profils combinant une formation juridique et des connaissances techniques solides. Il s'agit donc d'une formation de niche de plus en plus sollicitée.

La formation ouvre également la voie à la recherche

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 « Droit algorithme et gouvernance des données» est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit. Une bonne maîtrise de la langue anglaise est requise

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 droit des affaires de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 25 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance - **Fiche RNCP 38159**

Il est possible de préparer ce Master en alternance, dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels, du mois de **septembre à la 1^{er} semaine d'avril**. Des séminaires d'application en extérieur seront possibles. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 minimum après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (330 heures)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Droit algorithme fondamental			6 Ects	3.5
Droit économique et I.A. (Chaire Koyré)*	20	-	Marina Teller, PR UniCA	-
Introduction au Droit algorithme I - IA et grandes notions du droit privé et oral	15	CT/ Oral 15mn	Marina Teller, PR UniCA	1
Introduction au Droit algorithme II - IA et grandes notions du droit public et oral	15	CT/Ecrit 2h	Caroline Lequesne, MCF UniCA	1
Droit de la Gouvernance et protection des données personnelles	20	CT/Ecrit 2h	Julie Charpenet	1
Droit de la protection des données approfondi	10	CT/Ecrit 1h	Aurélie Bayle, Professionnelle	0.5
UE Droit algorithme Appliquée (1)			6 Ects	5.5
Module Droit algorithme & Justice				
Transformation des métiers du droit et LegalTech*	10	CCI	Vincent de Bonnafos, Juriste Monaco	0.5
Droit de la responsabilité algorithme	20	CT/Ecrit 2h	Raphael Mourere, Doctorant Thi-Lé-My Godefroy, MCF UniCA	1
Droit pénal du numérique*	20	CT/Ecrit 2h	Laurent Saenko, PR Université D'Aix Marseille	1

Module Droit algorithmique & Finance				
Droit des assurances et nouvelles technologies (AssurTech)*	10	CT/Ecrit 1h	Anne Trescases, MCF UniCA	0.5
Droit de la cryptofinance & Token economy*	20	CT/Ecrit 2h	Frederic Marty, CR CNRS Rémy Ozcan, Avocat	1
Module Droit algorithmique & Action publique				
Service public de la donnée	10	CT/Oral 15mn	Caroline Lequesne, MCF UniCA	0.5
Droit des libertés fondamentales et numérique	20	CCI	Pauline Turk, PR UniCA	1
UE Droit algorithmique Appliquée (2)				6 Ects
Module Droit algorithmique & Contract				
Droit des contrats et algorithmes	20	CCI	Eva Mouial, PR UniCA	1
Blockchain et standardisation*	10	CT/Ecrit 1h	Michelle Abraham, Avocate	0.5
Module Droit algorithmique, Concurrence et Santé				
Pratiques anticoncurrentielles et algorithmes	10	CT/Ecrit 1h	Frederic Marty, CR CNRS	0.5
Entreprise et cyber-risque*	10	CT/Ecrit 1h	Eric Rolin, professionnel Flavie Walter, Doctorante	0.5
Santé connectée et garanties humaines	10	CT/Ecrit 1h	David Gruson, Avocat	0.5
Module Droit algorithmique & Territoires				
Gestion des risques cyber	10	CT/Ecrit 1h	Kevin Heydon, professionnel	0.5
Politique de la ville et IoT (Smart City)	10	CT/Ecrit 1h	Mehdi kimri, Doctorant	0.5
Droit et régulation des plateformes	10	CT/ Oral prép. 10mn audition 10mn	Léonie Blaszyk, Doctorante	0.5
UE Droit algorithmique in situ				6 Ects
Atelier Droit algorithmique et fiction				1
Atelier de rédaction et pratiques contractuelles				0.5
Ateliers d'initiation technique				0.5
Ateliers professionnels				1
UE PPR Deep Tech				2

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (10 heures)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evalutation	Enseignants	Coef.
UE Projet professionnel et de recherche			30 Ects	3
Soutenance Mémoire et stage ou alternance		CT/Oral 30mn		3
Méthodologie de la recherche	10		Caroline Lequesne, MCF UniCA	NN

* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

Total des heures à l'université : 355 heures (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit algorithmique et gouvernance des données se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : Contrôle terminal (CT) écrit ou oral. Contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. Le rapport de stage ou d'alternance et la soutenance est noté sur 60. (Voir programme ci-dessus).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Une note éliminatoire est prévue pour l'UE « Projet professionnel et de recherche » au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cette UE, ne peut valider l'année du master 2.

Article 8 : L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master, Mention Droit des affaires, Parcours « Droit algorithmique et gouvernance des données», les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les crédits nécessaires répartis dans les différentes unités.

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap. Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure (tarif 2023-24). Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.

L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite 2023: 100%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois : 70% en emploi, 10% en étude, 20% en recherche d'emploi
(Sources : Statistiques OVE, 2023)

Réseau ALUMNI

